



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: **421-02012**

BY: **MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **January 31, 2018**

Print Name of Signatory: **THE HONOURABLE CATHERINE MCKENNA**

Response by the Minister of Environment and Climate Change

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Tax system

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Government of Canada is committed taking action on climate change to meet the national target to reduce greenhouse gas (GHG) emissions by 30 percent below 2005 levels by 2030 while building a clean, innovative economy and creating good middle-class jobs. On December 9, 2016, the Prime Minister and Premiers from across the country came together and finalized the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change (PCF), Canada's plan to address climate change and grow the clean economy. The Framework is available online at <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/pan-canadian-framework.html>.

The PCF has four main pillars pricing carbon pollution; complementary measures to further reduce emissions across the economy; measures to adapt to the impacts of climate change and build resilience; and actions to accelerate innovation, support clean technology, and create jobs. Together, these interrelated pillars form a comprehensive plan.

Pricing carbon pollution is a central component of the Framework. Pricing carbon pollution is widely recognized as the most efficient, cost effective way to reduce emissions. It also stimulates investments in low-carbon innovation, enabling Canadian businesses and workers to participate fully in the emerging low carbon economy.

To ensure a fair and effective approach across the country, in October 2016, the federal government published a benchmark for ensuring that carbon pricing applies to a broad set of emission sources throughout Canada in 2018, with increasing stringency over time.

The pan-Canadian benchmark sets criteria that all systems must meet, to ensure they are robust and effective. It also gives flexibility to provinces and territories to implement the pricing system that makes sense for their circumstances, either an explicitly price-based system or a cap and trade.

In the PCF, Federal, provincial and territorial governments committed to work together and with experts to review the approach to pricing pollution, with an interim review to be completed in 2020 and a five-year review by 2022. This will inform the path forward, including continued increases in stringency.

As part of the pan-Canadian approach, the Government of Canada is developing a federal carbon pollution pricing system which will apply in jurisdictions that do not have a carbon pricing system in place in 2018 that aligns with the benchmark – the federal backstop.

On May 18, the Government of Canada released a Technical Paper outlining the proposed design of the federal carbon pollution pricing system. The federal backstop will include a levy on fossil fuels, which will increase from \$10/tonne of greenhouse gas emissions in 2018 by \$10/year to \$50/tonne in 2022. It will also include an output-based pricing system (OBPS) that will apply to large industrial emitters. The OBPS is designed to price pollution while limiting the risk of carbon leakage (which can result in pollution just shifting to other jurisdictions).

The federal government will return all direct revenue from carbon pricing to the jurisdiction of origin. Revenue can be used for different purposes, including further reducing emissions, and minimizing impacts on vulnerable groups such as low-income households for example.

In addition to pricing carbon pollution, the PCF includes complementary mitigation measures. These measures will apply to emissions that cannot be addressed adequately or in a timely way by carbon pricing.

To support the transition to a cleaner economy, the Government of Canada has announced a number of significant investments. These include:

- A \$2 billion Low Carbon Economy Fund to support new provincial and territorial actions to reduce emissions by 2030;
- \$21.9 billion to support green infrastructure, including for electricity, renewable energy, reducing reliance on diesel in Indigenous, northern and remote communities, electric vehicle charging and natural gas and hydrogen refueling stations, new building codes, and disaster mitigation and adaptation;
- \$20.1 billion to support urban public transit; and,
- Over \$2.2 billion in funding for clean technology initiatives, including nearly \$1.4 billion in financing dedicated to financing clean technology firms. These investments support Canada's commitment in Mission Innovation to double investment in clean energy research, development and demonstration over the next five years.

The global economy is shifting towards cleaner, more sustainable growth, and our approach is going to ensure that Canadians are well placed to benefit from the opportunities created by that transition.



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : 421-02012

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : 31 janvier 2018

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Systeme fiscal

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est déterminé à lutter contre les changements climatiques pour atteindre son objectif de réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES) de 30 pour cent par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 tout en bâtissant une économie propre axée sur l'innovation et en créant de bons emplois pour la classe moyenne. Le 9 décembre 2016, le premier ministre du Canada et les premiers ministres à l'échelle du pays se sont réunis pour mettre la dernière main au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, qui constitue notre plan de lutte contre les changements climatiques et de stimulation de l'économie propre. Le Cadre est accessible à cette adresse : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html>.

Les quatre grands piliers du Cadre pancanadien sont les suivants : la tarification de la pollution par le carbone; des mesures complémentaires pour réduire davantage les émissions produites dans l'ensemble des secteurs de l'économie canadienne; des mesures pour nous adapter aux effets des changements climatiques et accroître notre résilience; et des mesures pour accélérer l'innovation, développer des technologies propres et créer des emplois. Ces piliers forment le socle d'un plan d'action exhaustif.

La tarification de la pollution par le carbone représente un volet essentiel de ce Cadre. En effet, elle est largement reconnue comme étant le moyen le plus efficace et efficient de réduire les émissions. De plus, elle stimule les investissements dans les innovations à faibles émissions de carbone, ce qui aidera les entreprises et les travailleurs du Canada à participer pleinement à l'économie émergente à faibles émissions de carbone.

En octobre 2016, le gouvernement fédéral a publié un modèle pour assurer une application juste et efficace à l'échelle du pays de la tarification du carbone à un vaste ensemble de sources d'émissions partout au Canada d'ici 2018 et dont la rigueur se resserra avec le temps.

Ce modèle pancanadien établit des critères auxquels tous les régimes doivent satisfaire pour démontrer qu'ils sont solides et efficaces. Il permet aussi aux Provinces et aux Territoires de choisir le système de tarification qui leur convient le mieux entre un système directement fondé sur le prix ou un système de plafonnement et d'échange.

Dans le Cadre pancanadien, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à travailler ensemble et avec des experts pour examiner la méthode de tarification de la pollution par le carbone. Un examen provisoire aura lieu en 2020 et un examen quinquennal sera effectué d'ici 2022. Ces examens permettront de confirmer la voie à suivre, y compris le maintien de l'augmentation de la rigueur.

Dans le cadre de la méthode pancanadienne, le Gouvernement du Canada élabore un régime fédéral de tarification de la pollution par le carbone, le filet de sécurité, qui s'appliquera en 2018 dans les administrations qui n'auront pas adopté un régime de tarification du carbone conforme au modèle fédéral.

Le 18 mai, le gouvernement du Canada a publié un article technique décrivant le régime fédéral de tarification du carbone proposé. Le filet de sécurité fédéral comprendra une redevance sur le carbone appliquée aux combustibles fossiles de 10 \$/tonne d'émissions de GES en 2018 et augmentant de 10 \$ par année pour atteindre 50 \$/tonne en 2022. Il comprendra de plus un régime de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs industriels. Le régime de tarification vise à établir un prix pour la pollution tout en réduisant les risques de fuites de carbone (qui pourraient faire en sorte que la pollution ne fait que passer d'une administration à l'autre).

Le gouvernement fédéral retournera les revenus directement issus de la tarification du carbone aux administrations où ils ont été générés. Ces revenus pourront être utilisés à diverses fins, par exemple pour réduire davantage les émissions ou atténuer les effets sur les groupes vulnérables, comme les ménages à faible revenu.

En plus d'instaurer la tarification de la pollution par le carbone, le Cadre pancanadien comprendra des mesures d'atténuation complémentaires. Ces mesures s'appliqueront aux émissions qui ne peuvent être réduites adéquatement ou en temps opportun par la tarification du carbone.

Afin d'appuyer la transition vers une économie propre, le gouvernement du Canada a annoncé un certain nombre d'investissements importants. En voici quelques-uns :

- un Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone doté de 2 milliards \$ afin de soutenir de nouvelles mesures provinciales et territoriales visant à réduire les émissions d'ici 2030;
- 21,9 milliards \$ pour financer une infrastructure verte, y compris pour l'électricité et les énergies renouvelables, réduire la dépendance au diesel dans les communautés autochtones, éloignées et du Nord, déployer une infrastructure de recharge des véhicules électriques et des postes de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène, élaborer de nouveaux codes du bâtiment, et prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- 20,1 milliards \$ pour financer des réseaux de transport en commun urbains;
- plus de 2,2 milliards \$ pour appuyer des projets de technologies propres, dont près de 1,4 milliard \$ pour le financement d'entreprises de technologies propres. Ces investissements appuient la participation du Canada à Mission Innovation, une initiative visant à doubler les investissements dans la recherche, le développement et la démonstration des énergies propres au cours des cinq prochaines années.

L'économie mondiale fait actuellement la transition vers une croissance plus propre et plus durable, et notre approche vise à faire en sorte que les Canadiens sont bien placés pour tirer parti des occasions créées par cette transition.